



Participation d'un joueur non formé localement (JNFL) en Championnat de France / Pré-Nationale

Thématique :

Présidence

Administration et Finances

Haut Niveau

Formation & Emploi

Marque

Jeunesse & Territoires

Compétitions & Vivre Ensemble

Affaires juridiques et Institutionnelles

3x3

Destinataires :

Comités

Ligues

Ligues et Comités

Ligues, Comités et Clubs

CTS

Nombre de pièces jointes : 1 (RIB fédéral)

Information

Echéance de réponse :

Ce qu'il faut retenir :

Pour obtenir une licence de type JN/ON afin d'évoluer en Championnat de France / Pré-Nationale, il faut :

- S'acquitter des droits financiers complémentaires ;
- Signer et transmettre la charte d'engagement ;

La présente note a pour objectif d'accompagner au mieux les clubs dans leurs démarches relatives à l'obtention d'un type de licence permettant la participation de joueurs-ses JNFL en Championnat de France / Pré-Nationale.

OBTENIR UNE LICENCE DE TYPE JN/ON ET LE STATUT CF-PN

Article 408 des Règlements Généraux

Ce qu'il faut savoir :

- Les deux premiers caractères des numéros identitaires des licences sont des lettres qui déterminent la couleur de licence, ainsi que pour les couleurs jaune et orange, le niveau de pratique autorisé ;

Couleur	N° identitaire	Niveau de pratique (sous réserve respect des règles de participation de chaque niveau)
Blanc	BC	Tous
Vert	VT	Tous
Jaune	JH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Jaune	JN	Tous
Orange	OH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Orange	ON	Tous

- **Les licences de type JN et ON**, qui permettant la participation en **compétition nationale ou pré nationale**, sont soumises au paiement d'un droit financier complémentaire.
- **L'obtention d'une licence de type JN/ON n'est pas dématérialisée ;**

Ce qu'il faut faire :

- Effectuer un virement bancaire du montant correspondant aux droits financiers complémentaires sur le compte de la FFBB ;
- Transmettre **l'avis et/ou justificatif du virement, accompagné de la charte d'engagement dûment repliée et signée**, par courriel au service qualification ;
- Dans le cas d'un paiement par chèque, il faut adresser celui-ci au siège de la Fédération à l'attention du service qualification et à l'ordre de la FFBB ;

MONTANT DES DROITS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES (cf. dispositions financières)

Pour connaître le montant des droits financiers complémentaires dont il faut s'acquitter, il faut se référer :

1. Aux dispositions financières ;
2. Au niveau de pratique ;
3. A la couleur de licence du joueur (jaune ou orange) ;

Contact : 01.53.94.25.40

E-mail : qualification@ffbb.com

Rédacteurs	Vérificatrice	Approbateur
Christian MISSER Président de la Commission Fédérale des Qualifications Aldric SAINT-PRIX Chargé de missions – Service Juridique et Institutionnel	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-06-25-NOTE-LR-CD-CLUBS- 6-DAJI – Recrutement d'un joueur JNFL en Championnat de France / Pré-Nationale un joueur	